



Le 13 mars 2025

Cher·ère·s membres de l'APTS,

Lors des derniers mois, certains partenaires syndicaux ont signé une entente avec le gouvernement afin de reconnaître une partie de l'ancienneté acquise par de la main-d'œuvre indépendante. En contrepartie, le gouvernement s'engageait à reconnaître l'ancienneté acquise antérieurement aux personnes salariées alors à l'emploi dans les établissements du réseau.

L'automne dernier, le CPNSSS nous a indiqué qu'il souhaitait, par souci d'équité, déposer incessamment une proposition d'entente de même nature aux personnes salariées de la catégorie 4. Ce qu'il a fait au début de l'année.

Le 25 février 2025, il a été décidé de soumettre l'entente générale du processus unique de reconnaissance de l'ancienneté (PURA) au vote lors de votre Assemblée générale spéciale.

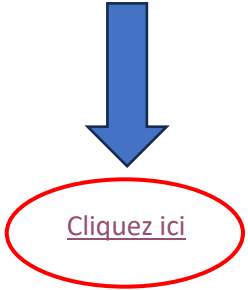
La parole est maintenant à vous.

Bonne assemblée!

**INSCRIPTIONS** : Vous devez vous inscrire au moins 24 heures à l'avance de la plage horaire à laquelle vous voulez participer en suivant le lien indiqué dans la colonne **Lien GEMS pour inscription** de la page suivante.

Veuillez noter que les plages horaires offertes de jour sont réservées aux personnes salariées en congé ou travaillant de soir ou de nuit. En aucun cas il ne vous est permis d'y participer durant vos heures de travail régulières.

**Employeur : CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre du Québec**

Séance	Date(s)	Inscription	Heure(s) début	Lien Zoom pour participer	Note	Lien GEMS pour inscription
Zoom	27 mars 2025	8h30	<b>9h00</b>	<a href="#">Cliquez ici</a>	<b>* Pour le personnel en congé ou travaillant de SOIR et de NUIT seulement</b>	
		12h30	<b>13h00</b>			
		18h00	<b>18h30</b>			

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE :**

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Nominations (Coprésidences, secrétariat et personnes scrutatrices) (D)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (D)
4. Présentation et vote sur l'entente sur le processus unique de reconnaissance de l'ancienneté (PURA) pour les personnes salariées dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (D)
5. Varia (I)
6. Levée de l'assemblée

(D) Décisionnel, (I) Informatif

Pour participer à l'assemblée générale spéciale (AGS) et y voter, vous devez être membre de l'APTS. Cela signifie que vous avez déjà rempli et signé votre formulaire d'adhésion. Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez le faire en suivant cet hyperlien :

[https://gems.aptsq.com/demande\\_adhesion](https://gems.aptsq.com/demande_adhesion)

Après votre inscription vous recevrez un courriel avec un lien Zoom, si applicable, pour participer à l'AGS et un code de sécurité individuel afin de pouvoir sur [aps.scrutin.ca](https://www.ptsq.com/aps/scrutin). Nous vous invitons à tester la fonctionnalité de l'appareil avec lequel vous participerez. Toutes les instructions pour ce faire vous seront transmises dans le courriel que vous recevrez à la suite de votre inscription. Assurez-vous d'avoir un appareil (cellulaire, iPad, etc.) pour voter. Au besoin, contactez-nous.

**VOTE** : le vote sur le PURA aura lieu par scrutin secret sur la plateforme électronique [aps.scrutin.ca](https://www.ptsq.com/aps/scrutin). La confidentialité de votre vote y sera assurée.

N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de votre exécutif local de l'APTS : [mcq@ptsq.com](mailto:mcq@ptsq.com)



Secrétaire de l'exécutif APTS CIUSSS MCQ